

# **COMMUNE DE JASSERON**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **RELATIVE AU PROJET DE ZAP – ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE**

**LOI N°1999-574 DU 09/07/1999 D'ORIENTATION AGRICOLE,  
MODIFIÉE PAR LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE DE 2006 ;**

**ART. L.112-2 ET R.112-1-4 À R.112-1-10 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

**ART. R.423-64 ET R.425-10 DU CODE DE L'URBANISME**

**ART. L.123-1 ET SUIVANTS ET R.123-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE – CANTON DE SAINT ETIENNE-DU-BOIS  
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

#### **RÉFÉRENCES :**

- Délibération du Conseil Municipal de JASSERON du 15/09/2016 actant la démarche de zone agricole protégée sur son territoire ;
- Décision de M. le Président du Tribunal Administratif de LYON en date du 29/11/2018 sous le n° E18000272/ 69 désignant M. Bernard PAVIER en qualité de commissaire-enquêteur ;
- Arrêté de M. le Préfet de l'Ain du 26/12/2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de ZAP – Zone Agricole Protégée sur la Commune de JASSERON ;

**PIÈCES JOINTES :** Le rapport d'enquête comprenant 21 pages numérotées + 2 Annexes,  
Les conclusions et avis motivé comprenant 7 pages numérotées,

#### **Annexes :**

- Arrêté de M. le Préfet de l'Ain en date du 26/12/2018 prescrivant l'enquête publique concernant le projet de ZAP – Zone Agricole Protégée sur la Commune de JASSERON ;
- Procès-Verbal de synthèse des observations remis à M. le Maire de JASSERON en date du 07/03/2019, constatant les huit observations consignées sur le registre d'enquête publique de la Commune de JASSERON dont quatre sont accompagnées d'un courrier et d'une note ainsi que de deux pièces annexées qui, par la signature du réceptionnaire, en a pris acte en date du 07/03/2019.

**DESTINATAIRES :** M. le Préfet de l'Ain – Direction Départementale des Territoires de l'Ain – Service Protection et Gestion de l'Environnement,  
M. le Président du Tribunal Administratif à LYON (69),

AMBÉRIEU-EN-BUGEY le 29 Mars 2019  
Le Commissaire-enquêteur  
PAVIER Bernard



#### **Pièces jointes à l'intention de M. le Préfet de l'Ain :**

- Le registre d'enquête publique de la Commune de Jasseron ;
- Le dossier de présentation du projet de ZAP – Zone Agricole Protégée sur la Commune d'Ornex, « cotés et paraphés », confié au Commissaire Enquêteur pour les besoins de l'enquête publique et mis à la disposition du public à la Mairie de Jasseron.